



**ICI, LA COMMUNE S'ENGAGE
POUR LA NATURE**



"Aidez-nous à la préserver"



Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier
72, rue de l'Église
76160 Roncherolles-sur-le-Vivier
02 35 59 09 59
mairie@mairie-roncherollesvivier.fr

Le parc aux Arondes

Un espace de vie particulier

Avec la création d'un éco-quartier, le visage de notre centre bourg s'est considérablement modifié. Lieu de détente, de rencontre, refuge pour la biodiversité, voici les caractéristiques, qui peuvent paraître contradictoires, de ce nouvel espace. Pour ce lieu privilégié de notre commune, la municipalité s'est engagée dans une gestion différenciée de cet espace, avec l'aide technique de la Métropole Rouen Normandie et de la FREDON.



Cette gestion consiste à ne pas appliquer les mêmes soins selon le type d'espaces verts, leur utilisation et leur environnement. Son but est de protéger les ressources en eau et de favoriser la biodiversité dans notre village pour créer un environnement plus sain, qui concilie le développement de la faune et de la flore avec un cadre de vie accueillant et agréable.

1

Une gestion différente des eaux pluviales

Les noues jouent un rôle important dans la gestion des eaux de ruissellement. Elles permettent de gérer l'eau au plus près de son point de chute. Nous avons choisi d'y planter des arbustes et de laisser se développer les herbes, qui jouent le rôle de tampon en ralentissant l'écoulement des eaux pluviales, et en absorbant une grande part. Il est donc normal que l'eau y stagne. Avec cette nouvelle technique de gestion, les agents de la commune façonnent les noues pour les rendre efficaces et esthétiques.

**2**

Des zones refuge pour la faune et la flore

Les mares sont des écosystèmes importants, de véritables réserves biologiques pour la faune et la flore. Elles servent notamment d'habitat pour la survie des amphibiens, des espèces protégées. Elles jouent un rôle dans la régulation du ruissellement des eaux de pluie.

Les berges de la mare (1m environ) sont fauchées une fois par an en automne. Les herbes hautes permettent aux grenouilles et libellules qui ont pris naissance dans la mare de se cacher des prédateurs. Le reste du centre bourg est tondu toutes les 2 semaines. L'herbe est ramassée pour limiter l'enrichissement du sol, et ainsi ralentir la pousse des indésirables. Les pieds de certains arbres ou massifs sont fauchés tardivement, pour rappeler le caractère champêtre du lieu. Les poissons sont de dangereux prédateurs. Ne les relâchez pas dans les mares ou les noues. Ils mangent les larves de grenouilles et de libellules.

**3**

L'abandon des produits phytosanitaires

La proximité de l'école et des jeux pour enfants, la présence des noues, de la mare et de ses berges en pentes douces interdisent l'usage des produits phytosanitaires (arrêté interministériel du 12/09/06 et du 27/06/11 - arrêté préfectoral du 24/01/2012 - loi de transition énergétique mise en application le 01/01/17). Dans le respect de cette réglementation et de notre volonté, depuis 2013, de ne plus utiliser de produits phytosanitaires, les agents procèdent à un désherbage manuel régulier, faisant cohabiter entretien régulier et aspect champêtre.

Légende :

- Plan d'eau
- Noues
- Espaces verts tondus
- Berges de la mare
- Route et parking
- Chemin
- Pontons